

**Liste des centres de distributions régionaux de matériels de protection
pour les établissements sanitaires et professionnels de la santé vaudois indépendants (MAJ 26-03-20)**

Centre de distribution - CENTRE	Centre de distribution - EST	Centre de distribution - OUEST	Centre de distribution - NORD
<p>Dépôt de la Borde</p> <p>Rue de la Borde 28 bis 1018 Lausanne</p>	<p>Dépôt PCi de Chailly</p> <p>Chemin de la ROTTAZ Chailly-sur-Montreux</p>	<p>Centre d'engagement de Prangins (CEP)</p> <p>Route de l'Etraz 120 1197 Prangins</p>	<p>Construction PCi du Puisoir</p> <p>Chemin du Puisoir 1350 ORBE</p>
<p>Tous les lundis, mercredis et vendredi, de 13h à 17h. Vous êtes priés de vous rendre <u>avec vos justificatifs directement sur place aux horaires indiqués et sans téléphoner.</u></p>			
<p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 masques par semaine, par médecin pour les cabinets médicaux > <u>Fournir un justificatif du cabinet avec ordonnance du médecin.</u> - 50 masques pour 2 semaines par professionnel de la santé indépendants (infirmière, sage-femme, physiothérapeute) > <u>Fournir un justificatif du droit de pratique.</u> - 100 masques par médecin par semaine pour les centres d'oncologie/hématologie > <u>Fournir un justificatif du cabinet avec ordonnance du médecin.</u> - Pour les hôpitaux de la FHV et cliniques : passer commande auprès du pharmacien.cantonal@vd.ch - Pour les pharmaciens : une boîte unique de 50 masques > <u>Fournir un justificatif.</u> - Pour les cabinets dentaires : contacter la médecin-dentiste conseil ACV christine.cunier@vd.ch - Pour tous les autres établissements sanitaires, en fonction de quotas préétablis, il vous sera remis du matériel par semaine en fonction de certains critères > <u>Fournir un justificatif de l'établissement pour la récupération du matériel.</u> 			